



Centre du Réseau Suisse
de Floristique

Zentrum des Datenverbundnetzes
der Schweizer Flora

Centro della Rete
Svizzera di Floristica

CRSF GENÈVE
BÄUMLER Beat
JUILLERAT Philippe
JUTZI Michael
PALESE Raoul
SAGER Lionel
VILPERT Monique

1, ch. de l'Impératrice
Case Postale 60
CH-1292 Chambésy GE
Tel 022 418 51 98
Fax 022 418 51 01
beat.baumler@ville-ge.ch
philippe.juillerat@ville-ge.ch
michael.jutzi@floraweb.ch
raoul.palese@ville-ge.ch
lionel.sager@floraweb.ch
monique.vilpert@ville-ge.ch

ZDSF BERN
GYGAX Andreas
JUTZI Michael
MOSER Daniel Martin

Altenbergrain 21
CH-3013 Bern
Tel 031 631 49 28
Fax 031 332 20 59
andreas.gygax@floraweb.ch
daniel.moser@floraweb.ch
michael.jutzi@floraweb.ch

<http://www.crsf.ch>
<http://www.zdsf.ch>

Nom.....

Prénom.....

Adresse

CP / Lieu

Liste rouge – Accord sur la protection des données

Dans le cadre des travaux liés à la révision de la Liste Rouge des plantes vasculaires (missions de terrain), le CRSF mets à disposition des collaborateurs les données brutes (indications précises avec coordonnées p. ex.) et d'autres informations issues de la banque de données nationale du CRSF.

En signant ce document, la personne mentionnée ci-dessus s'engage à respecter les conditions d'utilisation de données suivantes:

- Les données ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ce projet et sont à traiter de manière strictement confidentielle. Elles ne peuvent être ni diffusées à des tiers, ni être publiées ou rendues accessibles d'une autre façon.
- Au sein du groupe de travail régional, les informations peuvent être échangées si cela est favorable au travail de terrain et à l'organisation générale.
- Les données sont à supprimer ou rendues au coordinateur régional lors de l'achèvement du travail de l'année.
- Si le collaborateur termine sa participation au projet Liste rouge 2015, les données doivent immédiatement être supprimées ou rendues au coordinateur régional.

Les données des populations revisitées sur la base des informations mises à disposition par le CRSF sont assujetties aux mêmes conditions.

De plus amples informations sur les principes de protection de données appliqués aux centres nationaux de données peuvent être obtenues à l'adresse www.crsf.ch.

Liste Rouge – Indemnisations 2010 (collaborateurs bénévoles)

- **Défraiements** : les frais de déplacement en transport public seront remboursés (prix du billet 2e classe, demi-tarif, sur présentation des justificatifs ; les détenteurs d'un abonnement général profitent des mêmes conditions en indiquant sur la facture date, trajet et prix) ; les déplacements effectués en voiture seront défrayés à hauteur de 50 centimes le kilomètre pour un maximum de 200 km par excursion (les kilomètres de chaque sortie seront inscrits séparément sur la facture) ; dans le cas où une nuitée sur place est indispensable, un montant maximal de CHF 100.- sera remboursé (sur présentation des justificatifs).
- **Facture** : elle sera adressée directement au CRSF, le plus rapidement possible après la fin de la saison de terrain (au plus tard à fin octobre), en indiquant le moyen de paiement désiré (compte bancaire ou postal, IBAN, etc.).
- **Paiement** : il sera fait après contrôle par le CRSF des données recueillies sur le terrain et du travail effectué.
- **Assurance accident** : les collaborateurs sont responsables de leurs propres assurances.
- **Tâches** : elles seront communiquées par les coordinateurs régionaux.

Lieu.....

Date

Signature

Confirmation (Date / personne de contact CRSF).....

[Document établi en 2 exemplaires]